



Forum d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques de violence conjugale, la gestion des risques et la planification de la sécurité

Du 17 au 19 octobre 2012, le Centre for Research and Education on Violence against Women and Children (CREVAWC : « centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants ») de l'Université Western (University of Western Ontario) ainsi que le Centre for the Study of Social and Legal Responses to Violence (CSSLRV : « centre d'études sur la réaction sociale et juridique à la violence ») de l'Université de Guelph ont organisé conjointement un Forum national d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques de violence familiale, la gestion des risques et la planification de la sécurité. Le Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada a financé ce forum. Soixante-seize parties prenantes provenant de plusieurs secteurs (gouvernemental, universitaire, communautaire et juridique) ont participé au forum d'échange du savoir, y compris au moins un représentant de chaque province ou territoire. Toutes les présentations et des discussions ont été mises à disposition en français et en anglais. Le forum visait à réunir les professionnels de partout au pays travaillant dans le domaine de la violence contre les femmes pour lancer une conversation sur le plan national afin de favoriser la mise sur pied d'une stratégie nationale qui pourrait examiner, partager et aborder les problèmes, les pratiques exemplaires et les défis associés à l'évaluation et à la gestion des risques ainsi qu'à la planification de la sécurité. Ces priorités de recherche ont été identifiées et mises en évidence par le biais des travaux des comités d'examen des décès dus à la violence familiale au Canada et ailleurs pendant la dernière décennie. À la suite d'une discussion portant sur l'évolution des initiatives d'examen des décès, le présent document dresse la synthèse des présentations ainsi que des discussions en petits groupes qui ont eu lieu lors du forum d'échange.

Examen des décès dus à la violence familiale

Le premier examen des décès dus à la violence familiale aux États-Unis a été mené à San Francisco en Californie après l'homicide-suicide en 1990 où Veena et Joseph Charan ont été impliqués (Websdale, 1999). À la suite de cet incident, le consortium contre la violence familiale de San Francisco a lancé l'« enquête Charan ». L'enquête a pu identifier de nombreux éléments clés utiles pour la prédiction et la prévention d'homicides familiaux futurs. En particulier, on a constaté que des lacunes déterminantes touchant la prestation des services devaient être corrigées, notamment la mise en place d'une meilleure communication et coordination entre les agences gouvernementales, de meilleurs mécanismes de collecte des données par les institutions qui font des enquêtes sur les homicides familiaux, un plus grand accès aux services pour les victimes et les contrevenants, ainsi que des programmes plus complets de formation visant les

travailleurs de première ligne. Cette enquête particulière a révélé l'importance d'un examen des décès dus à la violence familiale lorsque l'on tente de comprendre et de prévenir les homicides au sein d'une famille.

Un examen des décès dus à la violence familiale rassemble les agences communautaires, les prestataires de services et les représentants gouvernementaux ayant une expertise en violence familiale afin de documenter et d'examiner les homicides et les homicides-suicides où la violence familiale est présente. L'objectif de l'examen consiste à proposer des recommandations visant la prévention des décès dans des circonstances semblables et la réduction de la violence familiale de façon générale. En menant une étude approfondie et une analyse détaillée des faits associés aux cas d'homicide familial, l'examen s'efforce de comprendre de façon exhaustive pour quelles raisons les homicides familiaux se produisent et de quelle façon on peut les prévenir. Les recommandations découlent idéalement de l'examen des facteurs de risque identifiés dans les cas et la réponse à ces facteurs par les différents acteurs communautaires et gouvernementaux. Les recommandations visent de façon générale les objectifs suivants : renseigner le public, améliorer la formation des professionnels dans de nombreux secteurs tertiaires, élaborer de meilleures lois, mieux coordonner les services et le déploiement des ressources. L'importance des comités d'examen des décès est reconnue, car il existe environ 175 équipes semblables d'examen des décès dus à la violence familiale partout en Amérique du Nord. Ces équipes ont été mises en place dans d'autres pays, y compris au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni (Wilson & Websdale, 2006). Pour obtenir plus de renseignements sur les comités d'examen des décès dus à la violence familiale aux États-Unis, on consultera le site www.ndvfri.org.

L'Ontario a établi en 2002 le tout premier comité d'examen des décès au Canada (CEDVF de l'Ontario, 2003). La mise en place du comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario (CEDVF de l'Ontario) a suivi les recommandations découlant de deux importantes enquêtes distinctes sur l'homicide familial d'Arlene May et de Gillian Hadley par leur ancien partenaire masculin respectif. Ces enquêtes indépendantes l'une de l'autre ont mené à de nombreuses recommandations stratégiques qui ont identifié les besoins suivants : des programmes d'éducation, de formation et de prévention; la coordination des services et le partage de renseignements; l'évaluation et la gestion des risques ainsi que la planification de la sécurité; la modification et la reconstitution des programmes liés à la justice (par exemple les enquêtes sur la remise en liberté) et les procédures policières; des recherches supplémentaires sur la violence familiale et la prévention des homicides; la mise sur pied d'un comité d'examen des décès dus à la violence familiale (Bureau du coroner en chef, 2002; Ontario Women's Justice Network, 1998 et 2002).

Jusqu'à récemment, l'Ontario était la seule province canadienne à disposer d'un comité d'examen (Jaffe, Dawson & Campbell 2013). En mars 2010, un comité d'examen des décès de la Colombie-Britannique (DVDRP Colombie-Britannique) a mené une étude unique portant sur 11 homicides familiaux survenus dans la province. Les cas ont été tirés parmi plus de 100 dossiers du coroner remontant jusqu'à 1995 (Coroners Service, 2010). En novembre 2008, le ministère des Services à la famille et de la Consommation du Manitoba, de même que le ministère de la Justice et procureur général, ainsi que le ministère du Travail et de l'Immigration (responsable de la condition féminine) ont annoncé la création prochaine d'un comité d'examen des décès dus à la violence familiale (CEDVF du Manitoba) pour examiner et les homicides familiaux dans la province (Centre for Research and Formation on Violence against Women and Children, 2011). Le CEDVF du Manitoba a été établi officiellement le 16 juin 2010. Le

Nouveau-Brunswick a également constitué une équipe pour l'examen des décès (CEDVF du Nouveau-Brunswick) agissant comme organisme consultatif pour le Bureau du coroner en chef. Ce comité a commandé une étude sur l'ensemble des homicides familiaux survenus dans la province entre 1999 et 2008 (Nouveau-Brunswick, 2010). Finalement, le gouvernement de l'Alberta étudie actuellement la possibilité d'analyser les cas survenus dans les dix dernières années (Komarnicki, 2011).

Les recommandations mises de l'avant par les comités d'examen des décès dus à la violence familiale entrent généralement dans des catégories thématiques communes telles que l'éducation et la sensibilisation, l'évaluation et l'intervention, les ressources et l'amélioration de la réponse des intervenants (Websdale, 1999). Suite à la création du CEDVF de l'Ontario, ce comité a produit des recommandations sur l'importance de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la planification de la sécurité dans les situations de violence familiale. En particulier, entre 2003 et 2009, 72 % des recommandations émises par le CEDVF de l'Ontario ont ciblé l'évaluation et l'intervention (CEDVF de l'Ontario, 2009). Dans son premier rapport annuel, le CEDVF de l'Ontario a publié la recommandation suivante :

Le besoin est présent de disposer d'outils d'évaluation appropriés pour les personnes qui œuvrent auprès des victimes et des auteurs de violence familiale afin de mieux déterminer le risque de violence qui entraînerait la mort dans leur vie. Parallèlement, une fois que le risque est identifié, les victimes et les auteurs de violence familiale doivent avoir accès aux services et programmes appropriés. La personne en situation à risque doit avoir accès aux services suivants :

- une évaluation spécialisée et complète des risques réalisée par une agence réputée;
- de l'aide professionnelle pour lui permettre d'élaborer un plan de planification de sa sécurité;
- la gestion des risques, à la fois pour elle et l'agresseur (CEDVF de l'Ontario, 2003, recommandation n° 10).

Pour se pencher sur ces priorités d'intervention en matière de prévention, le Forum d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques de violence familiale, la gestion des risques et la planification de la sécurité a réuni les professionnels travaillant dans le domaine de la violence contre les femmes partout au pays afin de lancer un dialogue national portant sur les problèmes, les défis et les meilleures pratiques liées à l'évaluation et aux interventions. Le Forum national d'échange des connaissances a de plus suscité une discussion au sujet de la possibilité d'élaborer une stratégie nationale sur l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et la gestion des risques dans les situations de violence familiale. Les présentations et les discussions lors du Forum d'échange des connaissances ont d'abord dressé un portrait sommaire de la gestion des risques associés à la violence familiale au Canada, puis se sont concentrées sur les notions suivantes : l'évaluation concertée des risques dans le contexte de systèmes, la reconnaissance des risques pour les enfants, l'évaluation des risques chez les populations à risque, ainsi que la gestion des risques et la planification de la sécurité. Le présent rapport résume l'ensemble des présentations et des discussions en petits groupes.

Survol de la gestion des risques associés à la violence familiale

[Présentateurs : **Jill Messing**, professeur adjoint, School of Social Work, Arizona State University (<http://jillmessing.wordpress.com/>);

Randy Kropp, Université Simon Fraser et Forensic Psychiatric Services Commission, Vancouver (C.-B.) (<http://proactive-resolutions.com>);

Zoe Hilton, Chercheuse scientifique principale, Centre de soins de santé mentale Waypoint, Penetanguishene (Ontario) (<http://www.mhcop.on.ca>)]

Il existe environ 31 outils d'évaluation des risques liés à la violence familiale qui sont employés par les intervenants du système de justice pénale partout au Canada (Millar, 2009/rapport du Ministère de la Justice du Canada). Certaines juridictions ont recours à une gamme d'outils standardisés en combinaison avec des listes de vérification, des outils de gestion des cas, des protocoles interorganisations, qui ont été créés spécifiquement par les organismes pour contribuer à mettre en place des plans de sécurité appropriés, présenter des preuves devant les tribunaux, sensibiliser davantage la population au sujet des facteurs de risque associés à la violence familiale et soutenir la gestion des risques associés aux contrevenants (Millar, 2009). Le Forum d'échange des connaissances s'est penché sur quatre outils spécifiques d'évaluation des risques employés régulièrement par nombre de provinces et territoires : 1) l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO); 2) le Bref questionnaire d'évaluation des risques en cas de violence conjugale (B-SAFER); 3) le Guide d'évaluation du risque de violence conjugale (SARA); 4) l'Évaluation du danger (DA).

L'un des thèmes principaux discutés pendant le Forum d'échange des connaissances était la façon dont l'évaluation des risques doit être considérée comme une première étape essentielle de la gestion des risques et de la planification de la sécurité subséquentes. Les présentateurs ont émis l'opinion que les outils d'évaluation des risques n'étaient pas utiles s'ils ne fournissaient pas des renseignements qui pourraient être utilisés dans les stratégies subséquentes de gestion des risques et de planification de la sécurité. L'ERVFO, le B-SAFER et le SARA évaluent les risques de récurrence de violence tandis que le DA évalue le risque de létalité (Millar, 2009). Toutefois, chacun de ces outils d'évaluation des risques repose sur l'existence de facteurs de risque afin de catégoriser le niveau de risque de récurrence de violence ou de létalité que présente le contrevenant. Cette catégorisation contribue à informer les professionnels quant au degré de l'intervention requise pour gérer le cas des contrevenants. L'outil B-SAFER comprend également une section sur les stratégies recommandées de gestion des risques telles que la surveillance, la supervision, le traitement et la planification de la sécurité auprès de la victime. Le DA a été mis au point dans le but de mesurer le risque de létalité et de fournir un plan complet de sécurité sur mesure pour la victime. Un projet pilote du nom de Lethality Assessment Program (« programme d'évaluation de la létalité ») a été élaboré au Maryland. Ce plan requiert des services policiers qu'ils remplissent une version écourtée du DA (11 éléments) au cours de la première intervention auprès d'une victime de violence familiale. Si l'évaluation suggère que la victime est exposée à un risque élevé de létalité, la police communiquera avec la victime par téléphone pour la mettre en relation avec un prestataire de services en matière de violence familiale. Le prestataire de services procède immédiatement à la planification de la sécurité de la victime et l'encourage à bénéficier de services liés à la violence familiale.

À la suite des quatre présentations, les participants du Forum d'échange des connaissances ont discuté en petits groupes et identifié les défis principaux entourant l'évaluation des risques, dont les suivants :

- Décider qui évalue les risques, quels outils sont employés et comment transmettre les résultats
- Décider à qui fournir les renseignements tirés de l'évaluation
- Dégager un consensus quant à la signification des résultats de l'évaluation des risques
- Comprendre et définir ce qu'est un risque faible, moyen et élevé
- Tenir compte du fait que les influences dynamiques ne sont en règle générale pas considérées lors de l'utilisation des outils d'évaluation des risques
- Comprendre que certains facteurs de risque pèsent plus que d'autres et que certains cas peuvent être considérés à haut risque même en l'absence d'un grand nombre de facteurs de risque
- Savoir que différents services, provinces ou territoires se servent d'outils distincts, ce qui entraîne de la confusion lors de la communication des résultats
- Considérer le fait que la plupart des outils ne tiennent pas compte des facteurs spécifiques et uniques liés aux populations à risque
- Tenir compte de la subjectivité dont les différents prestataires de services peuvent faire preuve quant à la perspective qu'ils ont d'un même cas pour ce qui est de l'évaluation des risques
- Considérer l'absence d'une formation uniforme parmi les intervenants, chacun ayant étudié différemment les stratégies et les outils d'évaluation des risques ou autres
- Se rappeler que les outils d'évaluation des risques attribuent une étiquette de victime à une personne
- Savoir que les juges n'accordent souvent pas de crédibilité aux outils

Évaluation concertée des risques dans le contexte d'un système

[Présentateurs : **Val Campbell**, LL.B., Directrice, Integrated Threat and Risk Assessment Centre (I-TRAC), Alberta Law Enforcement Response Teams (« équipes d'intervention pour l'application de la loi de l'Alberta »), Edmonton (Alberta) (<http://www.alert-ab.ca/itrac>);

Sergent-détective Kelly Grubb, chef de l'unité d'évaluation des menaces, guide-rapport sur la gestion des risques associés à la violence familiale, Police provinciale de l'Ontario;

Mark Holmes, Coordonnateur, Programme New Directions, Service familial catholique d'Ottawa (Ontario) (<http://www.cfsottawa.ca/en/program-and-services/for-individuals-who-have-been-abusive-to-their-partners/>);

Carolyn Goard, Directrice des membres, des programmes et des services, Alberta Council of Women's Shelters, Edmonton (Alb.) (www.acws.ca);

Barb MacQuarrie Directrice communautaire, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children (CREVAWC : « centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants »), London (Ontario) (www.learningtoendabuse.ca)

Lorsqu'il est question de la gestion des risques, la collaboration constitue une approche essentielle. De nombreux systèmes intervenant auprès des familles à risque doivent communiquer et travailler ensemble afin de mettre en place des stratégies complètes de gestion et de planification de la sécurité. Les présentateurs lors de cette session ont discuté de l'importance de la collaboration et de la communication au sein de leur organisme (centre d'évaluation des risques et des menaces, refuges, programmes d'intervention auprès des agresseurs) afin d'améliorer la planification de la gestion des risques et de la sécurité chez les familles à risque.

Le centre Integrated Threat and Risk Assessment Centre (I-TRAC : « centre d'évaluation intégrée des risques et des menaces ») de l'Alberta forme une agence multidisciplinaire qui mène des évaluations des menaces formelles, élabore des plans de gestion des cas, émet des recommandations pour les enquêtes, les accusations, les ordonnances du tribunal, ainsi que les stratégies pour assurer la sécurité des victimes, fournit des témoignages d'expert, convoque une réunion de tous les intéressés et donne une formation spécialisée. I-TRAC est en mesure d'offrir tous ces services efficacement avec justesse, car l'organisme tire les renseignements dont il a besoin à partir des dossiers de la police, des services de protection de l'enfance (CPS) et des services correctionnels. Les recherches menées en partenariat avec l'Alberta Council of Women's Shelters (ACWS) et la Dre Jacqueline Campbell ont mis en évidence la nécessité pour les partenaires du système de collaborer entre eux. Par exemple, on attribue à de nombreuses femmes résidant dans un refuge un haut risque de létalité, en particulier les femmes autochtones et les femmes souffrant de dépendances. En raison de ces vulnérabilités multiples, l'ACWS a encouragé la collaboration entre d'autres systèmes de soutien pour assurer la sécurité de ces femmes. Les programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) correspondent à des groupes d'intervention pour les agresseurs. Ils exigent un partage d'information qui permet de valider l'observation des ordonnances de surveillance et des exigences du PIPV, ce qui contribue à assurer la sécurité de la victime. Comme les présentateurs l'ont décrit, de nombreuses organisations se fient à des collaborations efficaces en temps opportun avec les autres systèmes afin de gérer convenablement les risques et d'offrir à la victime et aux enfants un plan de sécurité efficace.

Néanmoins, comme cela a été discuté, on associe à la collaboration le défi de préserver la confidentialité à la fois de la victime et du contrevenant. Nombreux sont ceux parmi les participants à cette session qui ont discuté de l'élaboration d'un protocole d'entente qui met à disposition des lignes directrices touchant le partage d'information entre différents secteurs. I-TRAC a établi un protocole d'entente entre tous les systèmes touchés par l'évaluation des menaces et la gestion des cas pour s'assurer que le partage d'information serait effectué de façon professionnelle tout en respectant le droit à la confidentialité du contrevenant et de la victime comme critère clé. De plus, I-TRAC ne transmet une évaluation des menaces à aucune personne en dehors du système de justice pénale sauf si on a ordonné à un membre de I-TRAC de le faire. En 2003, l'Alberta Council of Women's Shelters a signé un protocole d'entente avec la GRC. Une initiative est à présent déployée pour préciser davantage des lignes directrices permettant une collaboration efficace et professionnelle entre ces deux agences. La province de l'Ontario a préparé une entente d'échange d'information qui régit le partage de renseignements entre les PIPV, les Programmes d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT), la Division du droit criminel du ministère du Procureur général et les sections Libération conditionnelle et Probation du ministère des Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Avant cette entente, les PIPV devaient se fier aux déclarations du contrevenant pour ce qui est de ses accusations et de ses antécédents criminels et de violence. À présent, les PIPV reçoivent des constats de police de la part des PAVT et des avocats de la couronne.

Un autre défi associé à la collaboration repose sur l'importance d'utiliser le même vocabulaire lors de la réalisation d'une évaluation des risques et de la gestion de ceux-ci. Cela est perçu comme un défi lorsqu'un système de soutien particulier ou une province emploie un outil différent d'évaluation des risques. Actuellement, dans la province de l'Ontario, on demande aux services policiers de remplir un rapport supplémentaire sur la violence familiale (DVSR) lorsqu'ils répondent pour la première fois à un appel associé à la violence familiale. Le DVSR

constitue une liste de vérification qui comprend 19 facteurs de risque (Millar, 2009). Au fil du temps, les entités décisionnelles à travers la province ont élaboré leur propre version du DVSR pour répondre à leurs propres besoins. Cette situation peut compliquer l'échange des résultats entre les professionnels. En 2009, un groupe de travail comprenant des intervenants du Collège de police de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario et le comité consultatif sur la violence familiale de l'Ontario ont réévalué et réorganisé le CEDVF pour produire un rapport sur la gestion des risques associés à la violence familiale qui est en même temps un guide. Ce guide-rapport constitue une version améliorée du CEDVF qui contribue à rehausser la justesse et le savoir au sujet des facteurs de risque tout en constituant un manuel plus précis et convivial de gestion des risques. De plus, le guide-rapport sur la gestion des risques associés à la violence conjugale présente une approche plus normalisée pour garantir que toutes les entités décisionnelles à travers la province emploient le même outil pour favoriser la communication et la gestion efficace et juste des risques parmi les professionnels. Dernièrement, le guide-rapport a été approuvé par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et sert dans le cadre de formations. L'organisme Alberta Council of Women's Shelters (ACWS) utilise l'outil Évaluation du danger lors de la détermination du risque de létalité qu'une femme encourt. L'ACWS offre un programme de formation des formateurs destinés aux employés d'un refuge pour s'assurer qu'ils utilisent de façon uniforme l'Évaluation du danger. Le nombre de refuges qui ont bénéficié de la formation s'élève actuellement à 43.

Le centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants (CREVAWC), en collaboration avec les chercheurs et les praticiens qui sont experts dans l'évaluation et la gestion des risques, ont élaboré une formation en ligne sur l'évaluation et la gestion des risques liés à la violence familiale. Cette formation est destinée aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la violence contre les femmes, des services sociaux et du milieu de travail (www.onlinetraining.learningtoendabuse.ca). La formation transmet une base de connaissances et aide à développer les aptitudes parmi les professionnels et les prestataires de services pour augmenter leur capacité à reconnaître et à gérer les risques. Les sujets portent sur la façon d'identifier les risques de violence familiale et de situations dangereuses, d'évaluer et de gérer les risques, ainsi que de travailler en collaboration sur les dossiers de violence familiale. La formation propose plusieurs scénarios basés sur des cas réels étudiés par le comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario.

Dans les discussions en petits groupes, les participants ont dressé la liste des obstacles principaux à la collaboration entre les intervenants :

- La confidentialité
- Le besoin d'établir la confiance entre les agences s'occupant de l'évaluation et de la gestion des risques
- La différence entre les provinces et territoires pour ce qui est des lois et des règlements, ce qui empêche le partage d'information
- Les différentes interprétations possibles de ce qui constitue des renseignements qui doivent être partagés, comparativement à de l'information qui ne devrait pas être partagée
- Les victimes peuvent être apeurées à l'idée de collaborer, car elles craignent que ce qu'elles disent soit utilisé contre elles par les tribunaux ou les services de protection de l'enfance

- La culture des institutions qui mènent les agences à voir le même cas de façon différemment
- Le manque de temps et de ressources pour investir dans l'établissement de relations et les processus continus pour le partage d'information
- L'absence d'un vocabulaire commun pour parler des risques
- Ce ne sont pas tous les intervenants qui sont invités à la discussion sur l'évaluation et la gestion des risques. Par exemple, souvent, les partenaires non associés au milieu de la justice tels que les PIPV et les refuges sont exclus de la réunion pour toutes les parties intéressées.

Reconnaissance des enfants à risque pour les homicides familiaux

[Présentateurs : **Katreena Scott**, Professeure agrégée, Chaire de recherche du Canada sur la prévention et le traitement de la violence familiale, Département du développement humain et de psychologie appliquée, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), Université de Toronto, Toronto (Ontario) (www.caringdads.org)

Peter Jaffe, Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children (« Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants »), Université Western, London (Ont.) (www.learningtoendabuse.ca)

Myriam Dubé, Chercheure, CRI-VIFF, École de Service social, Université de Montréal, Montréal (Qc) (<http://www.criviff.qc.ca>)

Les présentateurs pour cette session ont discuté de l'importance de reconnaître le risque de létalité pesant sur les enfants exposés à de la violence familiale, de même que de l'importance d'une collaboration systématique et d'une intervention auprès des agresseurs pour gérer de tels cas. On rapporte 28 enfants victimes d'un homicide familial en Ontario entre 2002 et 2009 (CEDVF de l'Ontario, 2011). Toutefois, les recherches ont démontré que les cas d'homicide familial impliquant un enfant ne peuvent pas être différenciés des cas impliquant un adulte pour ce qui est de tendances communes de même que de facteurs de risque uniques (Hamilton, Jaffe & Campbell, 2012). Par conséquent, lorsqu'une mère est en danger de mort, ses enfants doivent également être considérés à risque. Il est important de souligner que les enfants peuvent être directement touchés par un homicide familial de plusieurs façons : en étant témoins du meurtre de leur mère ou entendre celui-ci, en perdant un parent ou les deux parents en raison du crime commis ou en étant eux-mêmes les victimes de l'homicide (Hamilton, Jaffe & Campbell, 2012). Une recherche effectuée au Québec a établi que les enfants qui ont été témoins d'un homicide familial ont souvent été exposés à des situations graves de violence familiale avant l'homicide et après la séparation (référence). Toutefois, dans certains cas, les enfants peuvent ne pas avoir été exposés à de la violence familiale physique brutale, mais plutôt à de la violence verbale et psychologique grave entre leurs parents. De plus, nombreux sont ceux parmi ces enfants qui ont été exposés à des problèmes concomitants de leurs parents tels que des troubles de santé mentale et de la dépendance, ce qui a permis à nombre de systèmes d'être en contact avec la famille, offrant ainsi de nombreux points d'intervention possibles. En fait, les études ont indiqué que les cas d'homicide dans les familles comprenant des enfants qui ont été exposés à l'homicide ou une victime directe avaient davantage de contacts avec des agences et des professionnels par rapport aux familles sans enfant (Hamilton, Jaffe & Campbell, 2012).

Les Programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV) ont été mis sur pied afin d'intervenir auprès des agresseurs qui commettent un acte de violence familiale. Cependant, il arrive peu souvent qu'une intervention s'intéresse à un agresseur qui est le père. Les mères ont souvent la responsabilité de garder leurs enfants en sécurité tandis que les pères vont dans une autre famille, même si cela signifie qu'ils abandonnent leurs propres enfants. Les pères

sont souvent « invisibles » lorsque vient le temps de soutenir la famille. La possibilité d'intervenir et de favoriser le changement chez les hommes est alors perdue, tout comme la relation père-enfant. Toutefois, fréquemment, être un père est une motivation suffisante chez un homme pour participer dans un programme d'intervention. Par conséquent, les programmes d'intervention visant les pères qui sont violents envers leur partenaire intime ou leurs enfants mettent d'ordinaire une approche motivationnelle qui encourage la responsabilité et met l'accent sur les conséquences négatives que le comportement violent du père a sur les enfants de même que sur la relation père-enfant. Le programme spécifique Caring Dads élaboré à London en Ontario dure 17 semaines et consiste en une intervention de groupe pour les pères violents qui aborde la violence familiale comme une forme de violence envers les enfants (www.caringdads.org). Une des préoccupations au sujet de l'obligation pour les contrevenants de suivre un programme d'intervention repose sur le fait que les tribunaux de la famille pourraient opter pour une approche unique plutôt que de mettre au point une réponse individualisée pour chaque situation de violence familiale. Les tribunaux de la famille doivent être au fait des interventions spécialisées pour les pères violents de sorte que ces hommes bénéficient d'une intervention appropriée efficace.

Il est impératif que les systèmes collaborent entre eux pour garantir la sécurité des enfants dans un contexte de violence familiale. En 2008 et en 2010, le Québec a mené une étude pilote sur la mise en œuvre d'un protocole de collaboration pour l'évaluation des enfants exposés à de la violence familiale. Une panoplie d'intervenants ont collaboré sur ce projet, y compris les refuges, les PIPV, les services de protection de l'enfance, la police et les agences de service social et de santé. Le protocole a mis en évidence le besoin de formation sur l'évaluation du risque de létalité et la nécessité d'ententes plus standardisées portant sur la collaboration entre les secteurs.

Une plus grande collaboration entre les tribunaux pénaux et les tribunaux familiaux a été identifiée comme un besoin afin d'assurer la sécurité des enfants exposés. Il arrive à l'occasion qu'une victime ou un agresseur reçoive un plan de gestion des risques et de la sécurité (par exemple une ordonnance interdictive ou une intervention de Caring Dads) par un tribunal, tandis que l'autre tribunal n'est pas au courant de ces stratégies et tente de mettre en place un autre plan qui est contradictoire. Par exemple, il est possible que l'on dise à une femme devant un tribunal criminel qu'elle doit cesser toute communication avec l'agresseur pour sa propre sécurité. Cependant, le tribunal familial peut encourager la victime à maintenir une relation avec le contrevenant afin que les enfants puissent maintenir un lien avec l'autre parent. Les juges, les procureurs de la couronne et les avocats des tribunaux criminels et familiaux nécessitent une formation sur la dynamique de la violence familiale, y compris le risque de létalité, les stratégies efficaces de gestion des risques et de planification de la sécurité. Les tribunaux criminels et familiaux doivent également trouver le moyen de communiquer efficacement entre eux lorsqu'ils traitent un cas de violence familiale à haut risque.

Le cas de Kaitlynn, Max et Cordon Schoenborn examiné par le représentant des enfants et de la jeunesse en Colombie-Britannique met en relief les conséquences potentielles tragiques qui créent des lacunes systémiques pour ce qui est de la formation, de l'intervention, du partage d'information et de la coordination des services (Representative for Children and Youth, 2012). Le 6 avril 2008, Allan Schoenborn a tué ses trois enfants. Au cours de leur courte vie, ces enfants ont été exposés à de nombreux incidents de violence familiale et à la maladie mentale de leur père. Depuis 1999, la famille avait eu des contacts avec le ministère de l'Enfance et du Développement de la famille, le système de santé mentale et le système de justice pénale, en raison de la maladie mentale d'Allan Schoenborn (un trouble délirant ou possiblement la

schizophrénie) et de son utilisation de la violence au sein de sa famille. La semaine précédant la mort de Kaitlynn, Max et Cordon, leur père avait été arrêté trois fois. L'examen de la tragédie a mis en évidence une absence de communication ou une mauvaise communication entre les systèmes, une collaboration et gestion de cas inefficace, un manque de formation parmi les prestataires de services, ainsi que plusieurs occasions ratées de procéder à une évaluation, à une intervention et à la planification de la sécurité au sein de la famille. Le rapport a conclu qu'il aurait été possible de prévenir le décès navrant de ces trois enfants « si le filet de sécurité sociale formé de la protection de l'enfance, de la justice et de la santé mentale avait convenablement travaillé en partenariat. » En 2010, la politique Violence Against Women in Relationships (« violence contre les femmes en relation ») de la Colombie-Britannique a été mise à jour et comprend désormais un protocole qui améliore la réponse du système de justice et de bien-être de l'enfance dans les situations de violence familiale identifiées comme à haut risque par la police (Ministry of Public Safety and Solicitor General et al., 2010). Le protocole souligne des dispositions spécifiques au sujet du partage d'information, de la planification de la sécurité, ainsi que des stratégies communes concertées de gestion des risques.

Dans les discussions en petits groupes, les participants ont échangé sur la façon d'encourager les partenaires communautaires et ceux du domaine de la justice à inclure les enfants lorsqu'ils évaluent les risques :

- Il est important d'inviter toutes les organisations, les partenaires communautaires et ceux du domaine de la justice au processus d'évaluation et de la gestion des risques
- La formation doit véhiculer le message que le risque que court la mère est synonyme de risque auquel sont exposés les enfants et que l'exposition à la violence familiale est une forme de mauvais traitements et de négligence envers les enfants
- Il faut favoriser une réunion de tous les intéressés au sujet de la famille qui a recours à une approche basée sur les forces qui met à profit les atouts dont dispose la famille
- Les refuges doivent étudier la façon dont ils peuvent mieux soutenir les enfants
- Les enfants doivent être inclus dans l'évaluation des risques, en particulier les évaluations qui ont lieu lors de la première intervention
- Il est nécessaire de créer des programmes qui aident les employés préposés à la protection de la jeunesse à se sentir en sécurité lorsqu'ils interviennent auprès de l'agresseur
- Le recours à une approche pertinente selon la culture est nécessaire

Évaluation des risques chez les populations à risque

[Présentateurs : **Mohammed Baobaid**, Directeur, Muslim Resource Centre for Social Support and Integration, London (Ont.) (<http://mrcssi.com/>);

Nora Lee Rear, Directrice générale du refuge familial Eagle's Nest Stoney sur la réserve Stoney Nakoda dans le centre de l'Alberta;

Deborah Doherty, Directrice générale, Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (<http://www.legal-info-legale.nb.ca/fr/>)]

En ce qui a trait à l'évaluation et à la gestion des risques et à la préparation de plans de sécurité efficaces pour les victimes de violence familiale, les prestataires de services appliquent des politiques et procédures normalisées qui garantissent la sécurité immédiate de la famille. Toutefois, les présentateurs ont discuté pendant la session qu'il est important d'être conscient du vécu de chaque victime et famille, de l'intersection de la culture, des vulnérabilités et de

l'identité, de même que des facteurs spécifiques de risque associés à des vulnérabilités particulières en conduisant une évaluation et en mettant de l'avant une intervention appropriée. Pour les prestataires de services, cela peut nécessiter le recours à une approche sortant des sentiers battus qui peut ouvrir de façon novatrice un dialogue avec la victime, l'agresseur, la famille et la communauté.

L'évaluation et la gestion des risques ainsi que la planification de la sécurité peuvent être un processus complexe dans le contexte d'une culture collectiviste où les victimes ont un fort sentiment d'appartenance, une importante identité communautaire, un sens de l'honneur et des rôles et des attentes dites traditionnelles au sein de la famille. Le premier réflexe d'un prestataire de services consiste à encourager la victime à quitter l'agresseur et à chercher un refuge à l'extérieur de la communauté. Bien qu'à court terme cela garantisse à la victime la sécurité et qu'elle bénéficie de soutien, à long terme, extraire la victime de sa communauté peut la séparer de ce qu'elle ressent comme la partie la plus essentielle de son identité tout en la plaçant à l'écart des réseaux de soutien social que parfois les prestataires de services n'arriveront pas à identifier immédiatement. Il est impératif que les prestataires de services tentent de comprendre la réalité au quotidien des femmes immigrantes et réfugiées qui subissent de la violence, puis de mettre à disposition des mesures de soutien et d'intervention qui sont culturellement pertinentes. Le centre Muslim Resource Centre for Social Support and Integration (MRCSSI) de London (Ontario) offre des services intégrés et interculturels d'intervention et de prévention de la violence familiale pour assurer la sécurité des familles musulmanes et arabes. Le MRCSSI estime qu'il est important de s'adresser à la communauté et aux chefs religieux afin de fournir aux femmes et enfants immigrants et réfugiés un soutien qui est spécifique à leur culture. De plus, le MRCSSI aide à ouvrir une discussion avec l'agresseur et enseigne des méthodes non-violentes et acceptables culturellement pour négocier la résolution des conflits.

Le projet *Walking the Path Together* (« prendre le chemin ensemble ») en Alberta repose sur les travailleurs Eagle Feather établis dans cinq refuges situés sur la réserve afin d'offrir un soutien aux enfants autochtones qui ont connu de la violence familiale. Une partie de ce projet consiste en l'élaboration et l'utilisation d'un modèle spécifique de l'Évaluation du danger qui est culturellement pertinent (DA). Le DA est un outil mis au point par la Dre Jacqueline Campbell qui évalue la létalité potentielle pour les victimes de violence familiale. Le projet *Walking the Path Together* a établi une Évaluation du danger qui est plus culturellement pertinente qui comprend les éléments suivants : une représentation saisonnière du calendrier DA qui suit la violence culturelle (par exemple lorsque l'agresseur ne permet pas à la victime d'assister à des cérémonies culturelles); la forme du cercle, qui représente le cycle infini de la vie, à la fois sur le calendrier et la partie questionnaire du DA; des questions au sujet de l'utilisation d'armes particulières et l'abus de médicaments d'ordonnance; questionnaire pour la personne soignante qui évalue le risque de violence à l'endroit de cette personne (habituellement un des grands-parents) et la perception du soignant des mauvais traitements que subit la victime dans la famille. Ce nouveau DA intègre l'identité culturelle des familles autochtones et forme une évaluation des risques plus complète et sensible.

Le projet *Une témoin silencieuse* du Nouveau-Brunswick (www.silentwitness.ca) s'est penché sur les homicides familiaux qui sont survenus dans la province entre 1990 et 2012. La violence familiale a mené au décès de 40 femmes. Le Nouveau-Brunswick est considéré comme une province rurale et de nombreux homicides familiaux se produisent dans les villages et les régions rurales dont la population est inférieure à 10 000. Cette étude illustre le fait que certains facteurs de risque de létalité pour les familles où la violence familiale est présente dans les

régions rurales sont différents de ceux pour les mêmes familles urbaines. En particulier, lorsque l'on compare les homicides survenus dans les régions rurales au Nouveau-Brunswick aux statistiques du comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario, on constate qu'ils sont plus susceptibles de se produire chez les couples en union libre (66 % au N.-B. par rapport à 20 % en Ont.) et mettre en jeu l'utilisation d'une arme à feu (c'est-à-dire un fusil de chasse, 55 % au N.-B. par rapport à 26 % en Ont.) (CEDVF de l'Ontario, 2009; www.silentwitness.ca). De plus, l'auteur d'un homicide familial au Nouveau-Brunswick est plus susceptible de consommer de l'alcool ou de la drogue (75 % au N.-B. par rapport à 38 % en Ont.). Enfin, tout juste plus d'un tiers des cas d'homicide familial au Nouveau-Brunswick se sont produits après une séparation tandis que la majorité des cas en Ontario sont survenus après une séparation (37 % au N.-B. par rapport à 56 % en Ont.) (CEDVF de l'Ontario, 2008.) Ces statistiques démontrent qu'une stratégie unique d'évaluation et de gestion des risques doit être déployée auprès des populations à risque, telles que les familles habitant dans les régions rurales.

Lors des discussions en petits groupes, les participants ont identifié les défis posés par l'évaluation des risques chez les populations à risque :

- Aucun outil d'évaluation spécifique des risques n'existe qui tient compte des risques uniques associés aux populations vulnérables
- Souvent, les outils ou la documentation ne sont pas disponibles dans la langue maternelle de la victime
- Les professionnels, les victimes et le public sont mal informés au sujet du droit de l'immigration, ce qui peut susciter la peur chez la victime, causer une méprise au sujet des risques qui peuvent entrer en jeu ou mener à un plan de sécurité malavisé
- La violence basée sur l'honneur est mal comprise
- Dans de nombreuses communautés nordiques, les victimes quittent rarement une relation violente et les prestataires de services sont mal outillés pour proposer un plan de sécurité ou gérer les cas où la victime décide de rester avec son agresseur
- Il existe de nombreuses cultures différentes, ce qui peut rendre difficile de considérer chaque vulnérabilité

Gestion des risques

[Présentateurs : **Kevin McNichol**, Directeur, Homefront, Calgary (Alberta) (<http://homefrontcalgary.com/>);

Sergent Tammy Ward, GRC District 7, Division J, Woodstock/Nackawic N.-B.;

Katreena Scott, Professeure agrégée, Chaire de recherche du Canada sur la prévention et le traitement de la violence familiale, Département du développement humain et de psychologie appliquée, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), Université de Toronto, Toronto (Ontario) (www.caringdads.org);

Pauline Jackson, Directrice régionale, Section de lutte contre le crime organisé et de surveillance des contrevenants à risques élevés et plan de répression et de réponse aux gangs, Winnipeg (Manitoba)]

Les présentateurs de cette session ont discuté de l'importance d'identifier les cas à haut risque et de fournir un soutien intensif à temps et une surveillance pour les contrevenants à haut risque. La gestion des risques est un processus collaboratif qui nécessite le partage d'information entre de nombreux systèmes et la mise au point de plans efficaces de sécurité pour les victimes et les agresseurs. Certaines initiatives mises de l'avant pour contribuer à gérer les cas à haut risque comprennent des équipes de gestion des risques élevés et des programmes d'intervention

précoces visant les contrevenants. Un facteur commun parmi ces initiatives est le développement de stratégies de gestion uniques qui ciblent les besoins précis de l'agresseur et de la victime.

Les programmes de gestion des risques élevés tels que le High Risk Management Initiative (HRMI : « initiative de gestion des risques élevés ») en Alberta et la Section de lutte contre le crime organisé et de surveillance des contrevenants à risque élevé (COHROU) au Manitoba identifient les cas à haut risque par le biais d'avis externes et de processus d'évaluation. Le programme fonctionne conjointement avec d'autres agences de service tout en partageant les renseignements promptement. Une réponse proactive intensive touchant la gestion, le soutien, l'application de la loi et la surveillance d'un contrevenant est fournie par la participation active et la planification de la sécurité de la victime. Chaque dossier comporte des stratégies uniques de gestion qui sont mises en œuvre et qui répondent aux besoins spécifiques du contrevenant et de la victime. Par exemple, les stratégies de gestion des risques peuvent comprendre des conditions spécifiques à caractère sociable visant le contrevenant telles que la formation professionnelle ou du bénévolat et le recours à des ressources spécifiques qui peuvent faciliter la transition de la victime (par exemple le programme Protégeons les animaux domestiques aussi à Winnipeg se chargera d'amener l'animal de compagnie de la victime chez le vétérinaire puis le placera dans un foyer d'accueil pendant la période où la victime et ses enfants séjournent dans un refuge). Une nouvelle étude pilote intitulée le Domestic Violence Safety Project (« projet de sécurité touchant la violence conjugale ») de London (Ontario) permet aux policiers de communiquer avec les contrevenants en liberté sous caution et les aiguillent vers des services thérapeutiques en attendant leur procès. Durant cette période, de nombreux contrevenants ne bénéficient souvent d'aucun service et sont laissés à eux-mêmes. Un thérapeute est disponibles pour ces hommes dans la mesure où le niveau de risque de récidive qu'ils présentent a été discuté et qu'un plan de sécurité approprié a été mis en œuvre (par exemple la recherche d'un logement ou un plan de gestion des risques si le contrevenant consomme de la drogue ou de l'alcool). Une évaluation de l'étude indique que les contrevenants qui ont utilisé ces services thérapeutiques tout en étant en liberté sous caution étaient moins susceptibles de se faire arrêter à nouveau pour une infraction violente ou de nature administrative par comparaison aux contrevenants qui n'ont pas bénéficié de services thérapeutiques.

Les participants ont discuté en petits groupes des stratégies qui favorisent une plus grande sensibilisation à la gestion des risques :

- Les personnes qui sont en mesure de mettre en œuvre les décisions au sein de l'appareil gouvernemental doivent participer
- Une analyse coût/bénéfice des besoins en gestion des risques devrait être menée pour susciter les opinions favorables
- Les stratégies de gestion devraient être incorporées dans les politiques et procédures standard
- Les forums d'échange des connaissances peuvent contribuer davantage à la mise en valeur de la gestion des risques
- Un besoin est présent pour des protocoles spécifiques et des employés affectés à cette tâche
- Il importe de former les professionnels qui travaillent auprès des familles qui font face à de la violence

Planification de la sécurité

[Présentateurs : **Susan Young**, Directrice, Ontario Association of Interval and Transition Houses, Toronto (Ontario) (www.oaith.ca);

Tracy Porteous, Directrice générale, Ending Violence Association of British Columbia, Vancouver (C.-B.) (<http://www.endingviolence.org/>);

Verona Singer, Coordonnatrice, Services aux victimes de Police régionale d'Halifax (N.-S.) (<http://www.halifax.ca/police/programs/victimservices.html>);

Clare Freeman, Directrice générale, Interval House, Hamilton (Ont.) et présidente de l'Ontario Domestic Violence Advisory Council, Toronto (Ontario), (<https://intervalhousehamilton.org/>)]

La planification de la sécurité constitue un élément essentiel du processus d'évaluation et de gestion des risques. La planification de la sécurité exige la collaboration des secteurs, le partage de renseignements et des solutions multiniveaux. Toutefois, les composants les plus importants d'un plan de sécurité efficace, comme les présentateurs l'ont mentionné dans cette session, sont la présence des survivantes à la table de discussion pour qu'elles se fassent entendre. Que ce soit les défenseurs des victimes ou de la collectivité qui expriment le message des survivantes, comme c'est le cas pour le modèle des risques élevés d'Hamilton (Ontario), ou que les survivantes s'expriment en participant à une conférence commune sur un cas, telle que l'approche Case Conferencing Model en Nouvelle-Écosse, le vécu et la situation sociale de la survivante doivent toujours être mis à l'avant-plan lors de l'élaboration d'un plan de sécurité efficace. L'organisme Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH : « association ontarienne des maisons de transition ») a mis au point le Survivor Voices Inclusion Project (SVIP : « projet d'inclusion des voix des survivantes »), financé par Condition féminine Canada et dont le but est de faire participer les survivantes en incluant leur voix, leurs connaissances et leur expertise dans le travail des agences de services pour les femmes telles que les refuges et les maisons de seconde étape (www.oaithsvip.com). Les femmes qui ont vécu des expériences de violence doivent être considérées comme des expertes en la matière pour ce qui est de la gestion des risques et de la planification de la sécurité, en particulier pour la mise sur pied de leur propre plan de sécurité. Il arrive parfois que les besoins, les politiques et les procédures des prestataires de services dans le domaine de la violence contre les femmes doivent avoir préséance sur les besoins spécifiques et uniques d'une survivante. Cette situation peut mener à de la défiance, de la frustration et une panique générale parmi les victimes, que l'on peut parfois forcer à retourner dans une relation de violence. Les prestataires de services doivent reconnaître que les survivantes sont des expertes dans leur propre expérience avec la violence et les laisser diriger le processus de planification pour leur propre situation.

Lors des discussions en petits groupes, les participants ont identifié la façon dont les plans de sécurité peuvent varier chez les populations à risque :

- Une pratique exemplaire consiste à parler à la victime et à lui demander ce qu'elle a fait dans le passé pour rester en sécurité et comment le contrevenant a réagi à ces tactiques. Cette opération permet de déterminer ce qui a fonctionné ou n'a pas fonctionné, et cela afin de redonner confiance à la victime
- Dans le cadre de la planification de la sécurité, il convient de garder à l'esprit les problèmes associés à la vulnérabilité
- Il est nécessaire de tenir compte de la culture de la victime et de son sentiment d'appartenance à sa communauté

- Il convient d'inclure les chefs religieux dans la réunion de tous les intéressés et les stratégies de prévention
- On permettra à une femme de visiter un refuge à l'avance pour lui donner une idée de la vie qu'on y mène
- Il faut éviter d'employer une approche unique pour toutes les situations
- On adaptera le plan au fur et à mesure que la vie de la victime et le niveau de risque évoluent
- Le plan de sécurité doit s'agencer à la communauté de la victime, le niveau de changement et la situation sociale

Les petits groupes ont discuté de la façon dont les travailleurs de première peuvent aborder une victime qui peut ressentir que le plan de sécurité n'est pas approprié pour elle ou qui considère que le coût surpasse les bénéfices :

- Il est important d'adopter dès le départ une approche centrée sur la victime et de déterminer ce que sont les besoins qu'elle perçoit en ce qui concerne sa sécurité et celle de ses enfants
- Il est nécessaire de faire preuve d'empathie et d'envisager une relation client-conseiller avec la victime avant même de passer au plan de sécurité
- Il est nécessaire d'obtenir une participation ouverte et active
- Les prestataires de services doivent éviter de faire des promesses qui ne pourront pas être tenues
- Il faut également se concentrer sur l'agresseur
- L'éducation du public est nécessaire pour susciter une plus grande sensibilisation vis-à-vis de la dynamique de la violence familiale pour obtenir le soutien de la famille et des amis lorsque l'on tente d'élaborer le plan de sécurité
- On doit mettre en place un cercle de soutien autour de la victime en mettant à contribution l'expertise de nombreux professionnels appartenant à différents niveaux décisionnels
- Il faut donner à la victime la confiance en ses moyens
- La victime doit pouvoir adapter et diriger la mise en œuvre du plan de sécurité

Élaboration d'une stratégie nationale sur l'évaluation des risques, la planification de la sécurité et la gestion des risques dans les situations de violence familiale

Les participants du Forum d'échange des connaissances ont discuté des aspects les plus difficiles de l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'évaluation des risques, la gestion des risques et la planification de la sécurité (voir également Jaffe, Dawson & Campbell, 2013). L'un des défis communs identifiés est le manque de fonds et de ressources, en particulier du fait que les ressources disponibles varient selon la situation géographique (par exemple les zones urbaines par rapport aux régions rurales). Un autre défi réside dans le fait que les provinces et territoires ne se sont pas sur la même longueur d'onde quant à leurs réponses globales et collaboratives. De plus, chaque province dispose de lois différentes qui rendent difficiles la communication, la collaboration et la mise sur pied d'une stratégie universelle. De plus, il existe une grande diversité au Canada, car les provinces et les territoires sont distincts quant à la présence de certaines populations vulnérables qui ont des besoins uniques pour ce qui est des

évaluations et des interventions. Par conséquent, une stratégie nationale pourrait être employée comme lignes directrices, mais elle devrait être suffisamment flexible pour composer avec les différences provinciales et territoriales. Les participants étaient d'avis que l'établissement de la stratégie nationale nécessiterait la contribution de chacun quant aux pratiques exemplaires et des exemples de cas. Une stratégie nationale demanderait également une communication entre les parties prenantes provenant de partout au pays. Cet échange pourrait être établi par le biais du développement d'un site Web national, de bulletins de nouvelles électroniques, de webinaires et d'un forum annuel de partage des connaissances. L'objectif global de la stratégie reste à être précisé et un protocole d'entente accompagné d'accords de confidentialité devra également être préparé. Les participants ont recommandé que les autres stratégies nationales qui ont été créées au sein des autres secteurs soient examinées comme modèle possible (par exemple, le Cadre pour une stratégie en matière de santé mentale au Canada produit par la Commission de la santé mentale du Canada) et de lancer l'appel aux grandes fondations pour obtenir du financement.

Conclusion

Le Forum d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques de violence conjugale, la gestion des risques et la planification de la sécurité a réuni des intervenants de partout au pays pour discuter des problèmes associés à l'évaluation des familles aux prises avec la violence familiale et des interventions nécessaires. Le présent rapport résume l'ensemble des présentations et des discussions en petits groupes. De nombreux défis restent toujours présents autour de l'évaluation, de la collaboration, du partage de renseignements, de la gestion des risques et de la planification de la sécurité, mais nombre de provinces et de territoires mettent en œuvre des pratiques prometteuses qui ont contribué à mettre de l'avant une réponse plus efficace, professionnelle et complète pour les victimes et les agresseurs, ainsi que les enfants exposés à la violence. Un clair engagement existe envers l'évaluation et la gestion améliorée des risques ainsi que la planification de la sécurité touchant les situations de violence familiale partout au pays. Les participants ont également manifesté leur volonté d'établir une communication et une collaboration entre tous les secteurs sur le plan national.

Références

Alberta Council of Women's Shelters. (2010). *The Need for a Domestic Violence Death Review Committee in Alberta: ACWS Position Statement*. Consulté le 26 juillet 2011 : <http://www.acws.ca/documents/THENEEDFORADOMESTICVIOLENCEDEATHREVIEWCOMMITTEESINALBERTArevised.pdf>.

Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children. (2011). Direction des services aux victimes du Manitoba. Diapositives PowerPoint. <http://www.crvawc.ca/documents/Manitoba%20Justice%20Victim%20Services%20-%20An%20Overview%20of%20Victim%20Services%20and%20the%20Domestic%20Violence%20Death%20Review%20Pilot%20Committee.pdf>.

Forum d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques, du 17 au 19 octobre 2012

Coroners Service. (2010). *Report to the Chief Coroner of British Columbia: Findings and recommendations of the domestic violence death review panel*. Colombie-Britannique: Ministry of Public Safety and Solicitor General.

Hamilton, L.H.A., Jaffe, P.G. & Campbell, M. (26 septembre 2012). Assessing children's risk for homicide in the context of domestic violence. *Journal of Family Violence*, 1-11.

Jaffe, P., M. Dawson and M. Campbell. (2013). Canadian Perspectives on Preventing Domestic Homicides: Developing a National Collaborative Approach to Domestic Homicide Review Committees. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice* 55(1): 137-155.

Komarnicki, J. (22 décembre 2011). Alberta considers review tied to domestic violence to find patterns in homicides. *Edmonton Journal*. Consulté le 30 janvier 2012 : <http://ca.news.yahoo.com/alberta-considers-review-tied-domestic-violence-patterns-homicides-101627787.html>.

Millar, A. (2009). *Recensement des outils d'évaluation des risques de violence conjugale utilisés au Canada*. Ottawa, (Ontario) : Ministère de la Justice du Canada.

Ministry of Public Safety and Solicitor General, Ministry of Attorney General, Ministry of Children and Family Development. (2010). *Violence Against Women in Relationships Policy: December 2010*. Auteur : Victoria (C.-B.). <http://www.pssg.gov.bc.ca/victimservices/publications/docs/vawir.pdf>

Nouveau-Brunswick. (2010). Mise sur pied du Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale. Communiqué de presse. <http://www.gnb.ca/cnb/newsf/ps/2010f0200ps.htm>.

Bureau du coroner en chef (2002). *Inquest: Touching the deaths of Gillian Mary Hadley and Ralph Alexander Hadley. Jury verdict and recommendations*. Toronto (Ontario) : consulté le 15 septembre 2011 à partir du site : <http://www.crvawc.ca/documents/hadley.pdf>.

Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario (CEDVF de l'Ontario). (2003). *Rapport annuel*. Toronto (Ontario) : Bureau du coroner en chef.

Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario (CEDVF de l'Ontario). (2009). *Rapport annuel au coroner en chef*. Toronto (Ontario) : Bureau du coroner en chef.

Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario (CEDVF de l'Ontario). (2011). *Rapport annuel au coroner en chef*. Toronto (Ontario) : Bureau du coroner en chef.

Ontario Women's Justice Network (1998). *Arlene May-Coroner's inquest: Jury's verdict and recommendations*. Consulté le 26 juillet 2011 à partir du site : <http://www.owjn.org/archive/arlene3.htm>.

Forum d'échange des connaissances sur l'évaluation des risques, du 17 au 19 octobre 2012

- Ontario Women's Justice Network (2002). *Suggested Recommendations to the Jury by the Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)*. Consulté le 26 juillet 2011 à partir du site : http://www.owjn.org/owjn_2009//index.php?option=com_content&view=article&id=138&Itemid=107##1.
- Representative for Children and Youth. (Mars 2012). *Honouring Kaitlynn, Max and Cordon. Make Their Voices Heard Now*. Auteur : Victoria (C.-B.).
- Websdale, N., Town, M. & Johnson, B. (1999). Domestic violence fatality reviews: From a culture of blame to a culture of safety. *Juvenile and Family Court Journal*, 50(2), 61-74.
- Websdale, N. (1999). *Understanding Domestic Homicide*. Boston: Northeastern University Press.
- Websdale, N., Sheeran, M., et Johnson, B. (n.d.) Reviewing domestic violence fatalities: Summarizing national developments. *Violence Against Women Online Resources*. Consulté le 16 novembre 2009 à partir du site : <http://www.vaw.umn.edu/documents/fatality/fatality.html>.
- Wilson, J.S. et Websdale, N. (2006). Domestic violence fatality review teams: An interprofessional model to reduce deaths. *Journal of Interprofessional Care*, 20((5), 535-544.

Annexe A
Participants du Forum d'échange des connaissances

Anna-Lee Straatman	Gestionnaire, CREVAWC	Ont.
Barb MacQuarrie	Directrice communautaire, CREVAWC	Ont.
Barbara Kane	Chef, sensibilisation et liaison, Direction générale de la condition féminine de l'Ontario	Ont.
Caroline Madill	Directrice adjointe, élaboration des programmes et soutien, Alberta Justice and Solicitor General	Alb.
Carolyn Goard	Directrice, Alberta Council of Women's Shelters	Alb.
Claire Crooks	Directrice adjointe, Centre for Prevention Science du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH)	Ont.
Clare Freeman	Directrice générale, Interval House	Ont.
Clarinda Spijkerman	Directrice adjointe, Services aux victimes	T.N.-O.
Cpl Calista Macleod	Services aux victimes, GRC	Yn
Officier de police Suzanne FitzGerald	Police	T.-N.-L.
Danielle Racine	Directrice, Division de l'élaboration des politiques et des programmes, Services aux victimes	Ont.
Daphne Mutema	Coordonnatrice du soutien aux victimes – Iqaluit	Nun.
David O'Brien	Procureur principal de la Couronne	Î.-P.-É.
Deb George	Coordonnatrice, unité de la violence familiale, Family Service Regina	Sask.
Deborah Doherty	Vice-présidente, Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	N.-B.
Dwight Lawrence	Gestionnaire de programme, Division des services aux victimes	Sask.
Erin Winocur	Avocate, Division de la politique en matière de droit pénal	Ont.
Frankie Jordan	Analyste principal en matière de politiques, Évaluation et planification des politiques	Sask.
Gillian Blackell	Avocate principale/Coordonnatrice de l'Unité de la politique du droit de l'enfant et de la violence familiale	Gouv. fédéral
Ineak Ipeelie	Coordonnateur des relations avec les collectivités pour la justice communautaire – Iqaluit	Nun.
Jackie Brennan	Analyste des politiques stratégiques, Evidence to Action, Association des femmes autochtones du Canada	Ont.
Jenna Rintoul	Superviseure, interventions en cas de mauvais traitements et pour la justice communautaire – Iqaluit	Nun.
Jill Messing	Professeure adjointe, Arizona State University	Ariz.
Joanne Kiffiak	Conseiller adjoint, Programme Rankin Inlet en cas de mauvais traitements conjugaux	Nun.
Julie Poon	Étudiante aux cycles supérieurs, Université de Guelph	Ont.
Karen Crofton	Superviseure des politiques et de la conformité, ministère de la Justice	N.-É.

Katherine Rossiter	Directrice adjointe, Centre FREDa, Université Simon Fraser	C.-B.
Katreena Scott	Professeure, Chaire de recherche du Canada sur la prévention et le traitement de la violence familiale, Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE), Université de Toronto	Ont.
Kelly Grubb	Sergent-détective, unité d'évaluation des menaces, guide-rapport sur la gestion des risques associés à la violence familiale, Police provinciale de l'Ontario	Ont.
Kevin McNichol	Directeur général, Homefront	Alb.
Lareina Twardochleb	Gestionnaire de projet, déploiement du projet Terrain d'entente	Yn
Linda Lai	Chercheuse et analyste des politiques, Alberta Justice and Solicitor General	Alb.
Linda Neilson	Professeure, sociologie, Université du Nouveau-Brunswick	N.-B.
Lori Rudniski	Directrice administrative, Wish Inc.	Man.
Manon Monastesse	Directrice, FRHFVDQ	Qc
Marc Cournoyer	Sergent et conseiller en matière de violence familiale et intrafamiliale, Service de police de la Ville de Montréal	Qc
Marcie Campbell	Associée de recherche, CREVAWC	Ont.
Mark Holmes	Coordonnateur, Programme New Directions, Service familial catholique	Ont.
Martin Métivier	Chef de division, Division urgence sociale	Qc
Martine Stewart	Direction des questions féminines	N.-B.
Mary-Ellen Turpel-Lafond	Representative for Children & Youth de la Colombie-Britannique	C.-B.
Melissa Northcott	Chercheuse, Division de la recherche et des statistiques, ministère de la Justice	Gouv. fédéral
Michelle Rabeau	Politique et recherche, Services aux victimes	Yn
Mohammed Baobaid	Directeur, Muslim Family Support Centre	Ont.
Myriam Dubé	Professeure, Université de Montréal	Qc
Myrna Dawson	Professeure agrégée, Université de Guelph	Ont.
Neil Websdale	Professeur en criminologie et en justice pénale, Northern Arizona University	Ariz.
Nora Lee Rear	Directrice, Eagle's Nest Stoney Shelter	Alb.
Pam Thomas	Division des politiques et de la planification, ministère de la Justice	T.-N.-L.
Pamela Arnott	Directrice et avocate principale, Centre de la politique concernant les victimes	Gouv. fédéral
Pascale Bouchard	Directrice générale, Le Prélude	Qc
Paulette Fortier	Directrice, Programme de prévention de la violence familiale	Man.
Pauline Jackson	Directrice régionale, Section de lutte contre le crime organisé et de surveillance des contrevenants à risque	Man.

	élevés et plan de répression et de réponse aux gangs	
Peter Jaffe	Directeur académique, CREVAWC	Ont.
Randy Kropp	Professeur auxiliaire, Université Simon Fraser et Forensic Psychiatric Services Commission	C.-B.
Renée-Claude Carrier	Directrice adjointe, Kaushee's Place	Yn
Rina Arseneault	Directrice adjointe, Centre Muriel McQueen Fergusson, Université du Nouveau-Brunswick	N.-B.
Sandra Horley	Administratrice générale, Refuge	R.-U.
Sean Ruppel	Chargé de projet Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Alberta (CEDVF de l'Alberta)	Alb.
Sly Castaldi	Directeur général, Guelph-Wellington Women in Crisis	Ont.
Susan Maynard	Gestionnaire provinciale, Programme de services aux victimes	Î.-P.-É.
Susan Orlando	Directrice adjointe, Division du droit criminel, Ministère du Procureur général	Ont.
Susan Young	Directrice, Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)	Ont.
Suzanne Gervais	Directrice générale, Division de la justice pénale	Man.
Tammy Ward	Sergent, GRC	N.-B.
Taryn Walsh	Directrice générale, Services aux victimes et prévention du crime	C.-B.
Thomas Taller	Analyste principal de la législation et des politiques, Services aux victimes et prévention du crime	C.-B.
Tracy Ozark	Coordonnatrice des programmes de soutien, Sécurité publique et services correctionnels	N.-B.
Tracy Porteous	Directrice générale, Ending Violence Association of British Columbia	C.-B.
Val Campbell	Directrice, Integrated Threat and Risk Assessment Centre (I-TRAC)	Alb.
Valerie Pottie-Bunge	Directrice des politiques de la planification et de la recherche, ministère de la Justice	N.-É.
Verona Singer	Coordonnatrice, Services aux victimes de Police régionale d'Halifax	N.-É.
Wendy Verhoek-Oftedahl	Ministère des Services à la communauté et aux aînés, services à la famille et aux enfants	Î.-P.-É.
William Lucas	Coroner en chef adjoint, président du Comité d'examen des décès dus à la violence familiale de l'Ontario	Ont.
Zoe Hilton	Chercheuse scientifique principale, Centre de soins de santé mentale Waypoint	Ont.